

Portugal

L. Nuno
21-6-82

Des détenus politiques d'extrême gauche ont commencé une grève de la faim

De notre correspondant

Le Parlement portugais a rejeté, le vendredi 18 juin, un projet de loi visant à gracier, ou à remettre en liberté provisoire, onze détenus du parti révolutionnaire du prolétariat (P.R.P., extrême gauche), dont trois observent une grève de la faim.

Lisbonne. — Onze militants du parti révolutionnaire du prolétariat (P.R.P.), placés en régime de détention préventive depuis quatre ans, ont décidé de faire la grève de la faim pour obtenir leur libération. Parmi eux figurent les deux dirigeants de l'organisation, Mme Isabelle de Carmo et M. Carlos Antunes.

Les prisonniers se joignent successivement au mouvement. Ainsi M. Amílcar Romano a commencé de refuser tout aliment dès le 21 mai. Le 1^{er} juin, il a été rejoint par M. Joao Santos, et le 10 par M. Carlos Antunes. Le 20 juin, un quatrième prisonnier s'ajoutera aux grévistes qui annoncent leur détermination d'aller « jusqu'au bout ».

Les avocats dénoncent les conditions de détention auxquelles les grévistes, qui comptent aujourd'hui parmi les derniers prisonniers politiques du pays (1), sont soumis : visites rigoureusement limitées, contacts téléphoniques interdits, courrier censuré. Les prisonniers manquent de soins médicaux, ce qui a déjà provoqué une prise de position de l'Ordre des médecins. La cour européenne a demandé des explications au gouvernement portugais.

Accusés de « complicité morale » dans des hold-up et dans des attentats à la bombe, les détenus du P.R.P. sont impliqués dans plusieurs procès qui traîneront en longueur. M. Atunes et Mme de Carmo ont déjà été condamnés, une première fois, à des peines de quinze et onze ans de prison. Mais les circonstances qui ont entouré ce procès ont provoqué la réaction de juristes portugais et étrangers. En particulier, le jugement a été rendu à partir de déclarations d'un « repentir » du P.R.P. qui, peu après, a « disparu » de sa prison, à Porto. Le Tribunal suprême a annulé le jugement. Mais le ministère public a fait appel.

Un projet d'amnistie repoussé

Des personnalités de tous horizons politiques essaient de trouver une solution à un problème « aberrant dans un pays démocratique ». En juillet 1981, trente députés, socialistes, sociaux-démocrates, centristes et monarchistes, ont déposé un projet d'amnistie. Plusieurs fois ajournée, la discussion du texte n'a eu lieu qu'au mois de mai dernier. Mais, à la veille du vote, les directions de deux des partis de la coalition de droite modérée au pouvoir, le parti social-démocrate (P.S.D.) et le Centre démocratique et social (C.D.S.) ont, sous la pression du premier ministre et du ministre de la justice, manifesté leur hostilité à l'adoption du projet. Le texte a été rejeté par 109 voix contre 94. Trois prestigieux députés sociaux-démocrates, Mmes Natalia Correia et Helena Roseta, et M. Sousa Tavares n'ont pas respecté la consigne du vote du P.S.D., s'exposant à des mesures disciplinaires. Leur attitude a reçu l'appui, en particulier, du ministre de la culture, M. Lucas Pires. Le premier ministre, dès lors, a préféré étouffer l'incident.

L'affaire a été relancée le 15 juin par le président du groupe parlementaire socialiste, M. Zenha, qui a déposé un texte d'amnistie.

C'est ce texte qui a été repoussé au parlement le vendredi 18, la coalition de droite modérée au pouvoir, Alliance démocratique, ayant voté contre.

JOSÉ REBELO.

(1) Il existe aussi une vingtaine d'autres prisonniers politiques au Portugal, appartenant au mouvement d'extrême gauche, les Forces populaires du 25 avril.



Fundação Cuidar do Futuro